



# LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES ( MOUS )

Le Conseil Général du Cantal, avec le soutien de l'ETAT reconduit une mission de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour l'accueil des plus démunis dans l'habitat.

D'une durée de 3 ans, cette procédure va démarrer en avril 2007.



## Commande :

Conseil Général du Cantal

## Opérateur :

CAL PACT ARIM Cantal

## Objectifs :

L'accueil et l'insertion par l'habitat sur l'ensemble du département de personnes en difficulté qui sont non logées ou logées dans des conditions inacceptable sur le plan sanitaire ou humain.

Deux axes sont privilégiés :

- le maintien dans les lieux
- le relogement

L'objectif quantitatif annuel est le relogement ou l'amélioration de logements de 20 à 30 familles en utilisant le patrimoine existant ou en assurant la remise sur le marché de 5 logements adaptés.

Sont concernés par cette action les personnes relevant du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées.

Un groupe de pilotage a été constitué qui valide les demandes et oriente vers le maintien à domicile ou le relogement.

## Démarche et savoir faire PACT :

Le CAL PACT assure l'animation de l'ensemble du dispositif et plus particulièrement :

- information et sensibilisation des partenaires (travailleurs sociaux, organismes HLM, propriétaires privés, professionnels de l'immobilier)
- bilan diagnostic des besoins des personnes et bilan technique du logement si nécessaire
- prospection d'immeubles – recherche de logements adaptés
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux dans le cadre du maintien dans les lieux ou pour l'accompagnement des propriétaires bailleurs (publics ou privés) pour la production de logements locatifs adaptés
- mise en œuvre des procédures d'accompagnement au relogement et d'accompagnement social

## Le + du CAL PACT :

- Equipe pluridisciplinaire qui assure cette mission (GESF – Techniciens – Chargés d'Opération)
- Savoir faire dans ce domaine : le CAL PACT a assuré l'animation des précédentes MOUS depuis 1993
- Mise en œuvre de la médiation locative pour faciliter les relogements. ( 60 logements parc privé et public en sous location )

## Les résultats depuis 1993

En moyenne par an  
20 relogements

15 logements locatifs privés produits  
Et 5 logements communaux



Centre d'Amélioration du Logement

CAL PACT ARIM Cantal

9 avenue Aristide Briand – 15000 AURILLAC – Tél. : 04.71.48.32.00